Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 68 (1971)
Heft: 12

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

Section du Gros-de-Vaud

† FRANÇOIS BESSON

Trois membres nous ont quittés cette année pour un monde meilleur. Le mardi 16 mars, une foule nombreuse rendait les derniers honneurs à M. François Besson, ancien juge de paix, décédé à l'âge de 74 ans. Le défunt a joué un rôle important dans sa région. Il avait fonctionné, de 1936 à 1967, comme juge de paix du Cercle d'Echallens. Ancien municipal, M. Besson a consacré beaucoup de son temps aux affaires publiques.

Agriculteur à Villars-le-Terroir, il exploitait le domaine de Montandrey. M. Besson s'intéressait aux nombreux problèmes de sa profession et ses conseils étaient très retenus dans les sociétés agricoles.

Malgré de nombreuses occupations, le défunt trouvait encore toujours le temps pour s'occuper de son petit rucher comportant une dizaine de colonies.

M. Besson laisse le souvenir, à tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître, d'un homme affable et respecté.

† ERNEST LAVANCHY

Lundi 16 août décédait, dans sa 70e année, M. Ernest Lavanchy, agriculteur à Essertines-sur-Yverdon.

Nous savions que sa santé était en léger déclin, mais personne ne supposait qu'il nous quitterait si brusquement.

Entré dans notre section en 1947, M. Lavanchy fut toujours un membre vivement apprécié pour sa gentillesse et sa régularité aux assemblées. Il possédait un rucher composé d'une trentaine de colonies qui lui procuraient de belles satisfactions.

Les apiculteurs du Gros-de-Vaud garderont de ce collègue le meilleur souvenir.

† SIMON CHAMBETTAZ

C'est avec une grande tristesse que les apiculteurs de la région apprirent la nouvelle de l'accident tragique dont fut victime M. Chambettaz dans le courant de l'après-midi du 18 août dernier.

Il venait de soufrer ses cadres de hausses lorsque, quelques instants plus tard, un incendie se déclarait dans le local. Il répandit un seau d'eau sur les flammes, pensant ainsi éteindre le feu. Malheureusement, au même moment, une terrible explosion se produisit et notre collègue fut grièvement brûlé à la poitrine et au visage. Admis d'urgence dans le service des grands brûlés de l'Hôpital cantonal de Lausanne, il devait rendre son dernier soupir le dimanche 22 août sans avoir pu revoir les siens.

Malgré ses 78 ans, le défunt jouissait encore d'une excellente santé. Depuis quelques années, il avait remis son domaine à ses fils et il se vouait entièrement à ses chères abeilles.

Apiculteur renommé et chevronné, il élevait encore régulièrement des reines. Ses deux ruchers, qui faisaient d'ailleurs sa fierté, lui donnaient moult satisfactions. Membre du comité de la section, M. Chambettaz avait occupé longtemps le poste de secrétaire. A tous, le défunt laissera un souvenir particulièrement ému.

Nous présentons aux familles en deuil l'expression de notre sincère sympathie.

P. B.

Comptes rendus

MONTAGNES NEUCHÂTELOISES

Malgré le temps magnifique dont nous avons eu le privilège de bénéficier de juillet à octobre, malgré aussi la floraison prolongée des roses de nos jardins qui, en ce début de novembre, s'épanouissent encore à l'altitude de 950 mètres, il faut voir la réalité des choses et admettre que l'année apicole est terminée. Le moment d'établir le bilan de cette année est déjà arrivé et, dans quelques semaines, il faudra songer à établir les plans de travail pour celle qui déjà pointe à l'horizon.

Convoqués en assemblée générale statutaire et obligatoire, le samedi 30 octobre, à 14 h., au Buffet de la Gare, à La Chaux-de-Fonds, quarante sociétaires environ ont honoré ce rassemblement de leur présence. L'ordre du jour était chargé mais fut épuisé assez rapidement grâce à la diligence du président, M. H. Matthey.

Le procès-verbal de l'assemblée de 1970 ne donna lieu à aucune observation et des remerciements furent adressés à son auteur M. E. Huguenin. **La nouvelle loi fédérale sur les épizooties** a eu pour effet, comme déjà indiqué pour les apiculteurs neuchâtelois, la suppression de la Caisse cantonale contre les maladies des abeilles. Le 50 % du solde de cette caisse a été versé à la Fédération cantonale d'apiculture et les apiculteurs doivent statuer sur la manière de répartir ces fonds. Les sections du canton se prononceront définitivement par les voix de leurs délégués à la Fédération cantonale au début de 1972. Les avis exprimés à ce sujet sont divergents. Certains demandent que la totalité, d'autres la moitié seulement, soit remise aux sections au prorata des membres. On suggère aussi dans le partage de considérer la Fédération comme étant une section, proposition donnant le maximum de voix. L'opinion prédominante est que la Fédération doit tout de même obtenir une part à déterminer.

Les extracteurs de la société. Pour différents motifs, propagation des maladies plus spécialement, le comité préconisait la vente des deux extracteurs. Un vote négatif est intervenu après discussion.

Le rapport de gestion très complet retrace entre autres les nombreuses activités au cours de la saison. La récolte fut très faible, presque inexistante pour certains apiculteurs, moyenne estimée à 4 kgs. Les vétérans ayant 40 ans de sociétariat au nombre de trois : MM. Théo Baillod, Ch. Huguenin et Marcelin Matthey-Doret sont félicités. Pour 25 ans MM. André Ch. Lehmann-Beiner et Ch. Tschannen sont absents.

Rapports de caisse et des vérificateurs. Les comptes sont en parfait état et un modeste boni de Fr. 10.30 est enregistré. Résultat réjouissant malgré les nombreuses activités déployées en cours d'exercice. La cotisation est inchangée et reste fixée à Fr. 15.—.

Rapport des conseillers apicoles. Indépendamment de leur précieuse collaboration lors de nos assemblées pratiques, nos deux conseillers apicoles ont fait œuvre utile en s'occupant sérieusement de notre station de fécondation utilisée du 16 mai au 30 août. Deux importations de reines caucasiennes, une d'origine russe et l'autre américaine ont permis de faire quelques élevages en cours de saison. Les acceptations de ces reines après leurs longs voyages, furent de 90 % pour les américaines et de 80 % pour les russes. A la station de fécondation, sur 127 ruchettes transportées, 88 reines furent fécondées soit le 70 %. Résultat encourageant en tenant compte d'un mois de juin exécrable.

Les nominations statutaires du comité ne provoquèrent pas de longs débats grâce à la bonne volonté des membres. Notre président, M. H. Matthey du Locle a fait ses preuves et l'assemblée lui témoigne sa reconnaissance et le confirme dans ses fonctions. Pour différents motifs, M. G. Schaefer des Brenets est démissionnaire et sera remplacé par un jeune membre de La Chaux-de-Fonds,

M. Froidevaux. L'assemblée enregistre avec regret les démissions de nos deux conseillers apicoles, MM. Théo Baillod et G. Ducommun qui, tous deux pour raison d'âge, doivent réduire leurs activités. Ils sont aussi très sincèrement remerciés. M. Delabays de La Chaux-de-Fonds est désigné comme candidat et suivra les cours organisés par le Liebefeld. Dans les **divers,** il est question des mises à ban jugées trop longues par certains, des achats de sucre dénaturé (pas recommandable de façon générale), des boîtes à miel pour la région des Brenets, dorénavant en dépôt chez M. Feutz aux Frêtes, etc.

Intéressante assemblée qui permit aussi une nouvelle fois, de serrer des mains amies et de se donner rendez-vous en 1972.

G. M.

SECTION DES ALPES

Dimanche 14 novembre dernier, la section des Alpes tenait ses assises d'automne à Villeneuve, dans la grande salle de l'Hôtel de la Truite. Quelque cent dix membres avaient répondu à l'appel du comité. Après avoir respecté le quart d'heure vaudois, le président A. Paroz ouvre la séance et souhaite la plus cordiale bienvenue à tous. Il salue avec un plaisir particulier M. Théo Ruckstuhl, conférencier du jour, Mme Henchoz et nos membres d'honneur, MM. Jean Borloz, Louis Roussy, Louis Mages et Amédée Richard. Il excuse l'absence de Robert Neyroud, Eugène Lambercy et Constant Giddey et adresse une pensée de sympathie à tous ceux qui sont atteints par la maladie.

La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ne donne lieu à aucune remarque et les remerciements d'usage sont adressés à son auteur. Un fait réjouissant, les admissions sont assez nombreuses pour couvrir les démissions. Ces dernières sont provoquées par l'environnement (gros problème pour tout apiculteur de la région Vevey-Montreux) et l'âge de nos collègues. Au chapitre des décès, le président relève encore une fois le départ de notre cher et regretté caissier, M. Albert Henchoz. Les témoignages de sympathie se concrétisèrent par la proposition d'un jeune qui demanda à l'assemblée d'accorder l'honorariat de la société à Mme Henchoz. Ce vœu fut accordé à l'unanimité.

Dans un magistral tour d'horizon, le rapport présidentiel relève l'activité de la société. Il relate également le bon travail effectué par les inspecteurs et les conseillers apicoles. Il remémore les péripéties de notre course annuelle qui fut une réussite complète grâce à Jean Rosset et à l'amabilité de nos amis neuchâtelois.

Les comptes étaient pour la première fois présentés par notre nouvel argentier, le collègue Jean-Pierre Guillet. Nul doute que le gousset des « Alpes » soit entre de bonnes mains ! Les vérificateurs des comptes, par l'entremise de Frédéric Keiser, relevèrent avec à propos le beau travail effectué pendant un quart de siècle par notre cher disparu et la reprise en mains de son successeur.

La réélection du comité ne demanda pas beaucoup d'ingéniosité aux membres présents. Ceux-ci préférèrent accorder leur confiance à des têtes connues au lieu de faire venir sur la Riviera vaudoise un conducteur d'autobus d'outre-Sarine !

L'ordre du jour épuisé, nous avons l'occasion de revivre par l'image notre randonnée en Pays neuchâtelois grâce au cinéaste de Leysin, notre ami Bernasconi.

La parole est ensuite donnée à M. Théo Ruckstuhl qui entretint son auditoire sur la génétique où les gènes et les chromosones provoquèrent, comme partout ailleurs, certaines complications d'assimilation parmi les auditeurs. Le conférencier au vaste répertoire doublé d'un voyage impénitent, nous donna ses impressions sur les races d'abeilles. Il releva le travail effectué avec la race carnolienne, il fit découvrir les qualités, la douceur et le rendement de ces abeilles. Il est nécessaire de relever l'impartialité du conférencier lorsqu'il aborda d'autres races et surtout la caucasienne. C'est avec la même chaleur, le même enthousiasme qu'il décrivit cette abeille. Aussi, les défenseurs acharnés

de telle ou telle race restèrent dos à dos lors de la discussion. Et M. Ruckstuhl se garda bien de les départager. Grand voyageur, M. Ruckstuhl l'est aussi. Cette année encore, il a parcouru des milliers de kilomètres de cette vaste Russie encore mystérieuse. Il nous a présenté des clichés et un film de toute beauté. Il a parcouru la Géorgie, le Caucase où l'élevage des reines atteint un niveau vraiment extraordinaire.

Au terme de sa causerie, le conférencier fut remercié par le président. Il le félicita pour sa vaste érudition, tout en souhaitant que son passage parmi nous ne sera pas sans lendemain. *A. P.*

Communiqué

SOCIÉTÉ D'APICULTURE AJOIE ET CLOS-DU-DOUBS

Il est rappelé à nos membres que **la cotisation pour 1972 a été portée de Fr. 13.— à Fr. 15.—** par décision de l'assemblée de printemps du 18 avril 1971. Motif : adapter notre cotisation aux temps actuels.

Que chacun veuille réserver bon accueil au remboursement qui sera posté ces tout prochains jours. *Le comité.*

Convocations

SECTION « LA BROYARDE »

L'assemblée générale d'automne aura lieu le **dimanche 5 décembre à 14 h.**, à l'Hôtel de Ville d'Estavayer-le-Lac. Une circulaire parviendra à chaque membre. *Le comité*

SOCIÉTÉ JURA-NORD

L'assemblée d'automne se tiendra à Delémont au Restaurant Central, le dimanche 5 décembre à 14 heures.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture et bienvenue.
2. Lecture du procès-verbal.
3. Rapport de l'inspecteur sur l'état sanitaire des ruchers.
4. Boîtes à miel.
5. Station de fécondation.
6. Conférence et film.
7. Divers.

Nous invitons tous nos membres à bien vouloir réserver ce dimanche pour leur société. *Le comité*

SOCIÉTÉ GENEVOISE D'APICULTURE, GENÈVE

Réunion amicale mensuelle du **13 décembre 1971.** Au local rue de Cornavin 4, Café de la Grappe Genevoise, 20 h. 30.

Sujet : Commémoration de l'Escalade.

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE LAUSANNE

L'amicale de décembre aura lieu le **vendredi 17 décembre à 20 h. 30** au local habituel, Restaurant de Grancy, av. du Rond-Point 1.

M. Armand Bourquin, conseiller technique apicole, nous parlera de la situation de l'apiculture en Suisse, causerie avec diapositives.

La date de l'assemblée générale n'est pas encore fixée. Une circulaire renseignera chaque membre. *Le comité*

Plaisir d'offrir - plaisir de recevoir

Pour vos présents de fin d'année vous trouverez dans notre catalogue 1971 le petit article qui fera plaisir tout au long de la saison.

Nous vous suggérons entre autres :

No 291 Pot à miel avec assiette à Fr. 8.50
No 196 Gants d'apiculteur à Fr. 25.—
No 197-8 Ensemble hermétique, (vareuse et pantalon) à Fr. 41.—
No 184 Enfumoir américain « Inox » à Fr. 32.—
No 173 Appareil électrique pour la pose des cires à Fr. 48.—
No 260 Couteau électrique à désoperculer à Fr. 69.—
No 3 Ruche pastorale complète à Fr. 240. —
No 274 Balance pour ruche à Fr. 290.—
No 247 Moteur pour extracteur à Fr. 450.—

Ainsi que les ouvrages de librairie apicole dont nous vous recommandons spécialement :

Bertrand, La Conduite du Rucher
Perret-Maisonneuve, L'Apiculture intensive et l'Elevage des Reines

Catalogue sur demande :

ETS RITHNER FRÈRES - Chili 29 - 1870 MONTHEY (VS)
Fabriques de ruches et fournitures générales pour l'apiculture — Téléphone (025) 4 21 54

Supports de ruches (en ciment) modèle « Cornaz, Allaman »

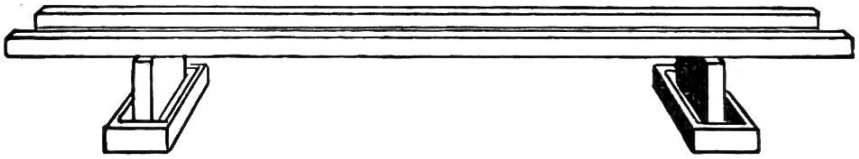

avec auget pour protection contre les fourmis et abreuvoirs pour les abeilles
Poutrelles de 300 cm.

PRIX : supports de ruches, Fr. 15.50 pièce. Poutrelle 300 cm. de long. Fr. 22.50 pièce
Supports de ruches : Fr. 15.50 pièce, par 6 pièces Fr. 15.20, 12 pièces Fr. 14.70 et 20 pièces Fr. 14.40 (sous réserve d'une modification éventuelle). Départ gare Allaman

L. CORNAZ & FILS, 1165 Allaman (VD) **Téléphone (021) 76 33 22**

Durant toute l'année, vous pouvez nous envoyer votre vieille cire (vieux rayons, opercules, cires fondues) soit pour :

1. **TRANSFORMATION EN CIRE GAUFRÉE,** de sorte que vous n'aurez que le prix du travail à payer. (Ne pas oublier d'indiquer le système.)
2. **EN ÉCHANGE DE MARCHANDISES,** c'est-à-dire que nous vous achetons votre vieille cire et vous recevez en contre-valeur, selon votre désir, soit du matériel apicole, soit des cires gaufrées pour lesquelles vous n'aurez pas de frais de fonte.
3. **POUR LA VENTE AU PRIX DU JOUR.** Nous sommes acheteurs de toutes cires d'abeilles saines dont la valeur vous sera versée par mandat postal.

RITHNER FRÈRES - CHILI 29 - 1870 MONTHEY (VS) - Tél. (025) 4 21 54

Tirage justifié : 5400 ex. Imprimerie Corbaz S.A., Montreux